

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 05 avril 2023

<p><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b></p> <p><b>DEPARTEMENT du CANTAL</b></p> <p>Nombre de membres</p> <table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">21</td></tr></tbody></table> <p>_____</p> <p>Date de la convocation : 10 mars 2023</p> <p>Date d'affichage : 10 mars 2023</p> <p>Vote : Pour : 21</p> <p style="padding-left: 40px;">Contre : 0</p> <p style="padding-left: 40px;">Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	21	<p>L'an deux mille vingt-trois le cinq du mois d'Avril</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p><b>Présents :</b> Gilles CHABRIER, Christian PICHOT-DUCLOS, Danielle ROLLAND, Véronique BOREL, Laurent SAIGNIE, Christian GRAS, Flore COUTURE, Robert PISSAVY, Pierrick ROCHE, Renaud BOUTOUTE, Dimitri OCTAVIE, Eric TUPHE, Jean BOUCHER, Félix ROCHE, Pierre JUILLARD, Magali CRAUSER, Alain BARRES, Françoise ALRIQ.</p> <p><b>Présents par procuration :</b> Roland VIDAL donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME donne pouvoir Gilles CHABRIER, Annie COUDERC donne pouvoir à Danielle ROLLAND</p> <p><b>Absent :</b> Béatrice CHEVALLET, Béatrice THOMAS.</p> <p><b>Secrétaire de Séance :</b> Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
23	23	21					

OBJET : Tarifs droits de place

Monsieur le Maire propose d'approuver les nouveaux tarifs à compter du 07/04/2023 pour les droits de place.

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/04/2023 015-200071702-20230405-DE_2023_029-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE les tarifs suivants à compter du 07/04/2023

	Annuel	Trimestriel	Unique
Camion vitrine (de 5 à 7m)	250,00 €	62,00 €	7,00 €
Camion outillage	/	/	15,00 €
Intérieur Halle (le plateau)	126,00 €	32,00 €	4,00 €
Etal (2m)	131,00 €	33,00 €	4,00 €
Etal (2 à 3,5m)	168,00 €	42,00 €	5,00 €
Etal (3,5 à 5m)	210,00 €	53,00 €	6,00 €
Etal (5 à 7m)	252,00 €	63,00 €	7,00 €
Etal (7 à 10m)	294,00 €	74,00 €	8,00 €
Etal (10 à 12m)	336,00 €	84,00 €	9,00 €
Etal (12 à 15m)	378,00 €	95,00 €	9,50 €
Etal (15 à 17m)	420,00 €	105,00 €	10,50 €
Etal (17 à 20m)	462,00 €	116,00 €	11,50 €

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

  
Le Maire,  
Gilles CHABRIER



*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: [www.murat.fr](http://www.murat.fr)*

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/04/2023 015-200071702-20230405-DE_2023_029-DE